AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 002511-115 517 700 Cables: OAU, Addis Ababa
website : www.africa-union.org

TI11342

CONSEIL EXÉCUTIF
Vingt-cinquième session ordinaire
20-24 juin 2014
Malabo (Guinée équatoriale)

EX.CL/835(XXV)
Original: Anglais

RAPPORT DE LA TROISIEME SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DE L'UA DES MINISTRES RESPONSABLES DU DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES MINIERES, 13-17 DECEMBRE 2013 MAPUTO (MOZAMBIQUE)

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Tel. 517 700 Fax: +251-1-517844

TI11342

CONFÉRENCE DE L'UNION AFRICAINE DES MINISTRES EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT MINIER
TROISIÈME SESSION ORDINAIRE
13-17 DÉCEMBRE 2013
MAPUTO (MOZAMBIQUE)

AU/DTI/CAMRMRD-3/ RPT/MIN
Original: Anglais

RAPPORT DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE
16 ET 17 DECEMBRE 2013, MAPUTO (MOZAMBIQUE)

RAPPORT DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE 16 ET 17 DÉCEMBRE 2013

INTRODUCTION

1. Les 16 et 17 décembre 2013, s'est tenue au Centre international de conférences Joaquim Chissano de Maputo (Mozambique), la Conférence des ministres en charge du Développement minier de l'Union africaine autour du thème : «*Tirer pleinement parti de la Vision minière de l'Afrique dans le cadre de la Renaissance de l'Afrique: Vers une appropriation plus large* ». La Conférence était placée sous la présidence de Mme Esperança Bias, ministre des Ressources minières du Mozambique.

PARTICIPATION

2. Ont pris part à la réunion les États membres suivants: Algérie, Angola, Burundi, Congo, République démocratique du Congo, Érythrée, Éthiopie, Ghana, Kenya, Lesotho, Libye, Malawi, Mali, Mozambique, Nigeria, Rwanda, République arabe sahraouie démocratique, Sénégal, Afrique du Sud, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe.

3. Les Communautés économiques régionales (CER), les organisations partenaires, les États non africains et les ONG ci-après ont participé à la réunion : COMESA, CEEAC, SADC, Agence de planification et de coordination du NEPAD (APCN), BAD, CEA, PNUD, CNUCED, Gouvernement australien, Gouvernement canadien, Réseau Tiers monde-Afrique (TWN-Afrique), Action solidaire, Centre minéral pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (SEAMIC), Syndicat national des mineurs (NUM), Organisation pour le renforcement des capacités communautaires (ORCADE), Confédération turque des hommes d'affaires et des industriels (TUSKON), GIZ, Délégation de l'UE, Conseil pour les géosciences, Coalition publiez ce que vous payez, *International Mining for Development*, Fondation africaine pour le renforcement des capacités (ACBF), Chambre panafricaine du commerce et de l'industrie (PACCI). La liste complète des participants est jointe en Annexe 1.

DÉROULEMENT DES TRAVAUX

Point 1: Cérémonie d'ouverture

- **Allocution de bienvenue du ministre des Ressources minières du Mozambique**

4. Mme Esperança Bias, ministre des Ressources minières du Mozambique, a exprimé sa gratitude aux organisateurs d'avoir choisi le Mozambique pour abriter cette conférence. Elle a ensuite souhaité la bienvenue à tous les participants et exprimé sa conviction que les résultats de la conférence seront bénéfiques tant pour le peuple que pour le continent africain. Elle a cité l'exemple du Mozambique qui œuvre à son développement socioéconomique en associant les activités d'extraction minière à celles d'autres secteurs tels que le tourisme, l'agriculture et le développement des ressources humaines. Elle a ajouté que pour garantir la réussite de cette entreprise, il est nécessaire de disposer de stratégies claires en matière de

bonne gouvernance, et de renforcer la transparence en matière de gestion des ressources minières afin de protéger les communautés et de partager équitablement les bénéfices. Elle a ajouté que le Mozambique se réjouit du lancement du Centre africain de développement minier, un centre d'excellence qui coordonnera les efforts de mise en œuvre de la vision minière. Elle a informé la réunion que le Mozambique a adhéré en 2012 à l'Initiative pour la transparence des industries extractives. Enfin, elle a remercié tous ceux qui ont facilité l'accueil de cette conférence et a ensuite déclaré ouverts les travaux de la troisième Conférence des ministres de l'UA en charge du Développement minier.

- **Allocution du Secrétaire général de la CNUCED**

5. Le Secrétaire général de la CNUCED, Dr Mukhisa Kituyi, a souligné que l'Afrique devrait transformer la malédiction des ressources naturelles en gains au profit de ses populations, se doter de capacités productives transformationnelles axées sur trois domaines clés, à savoir les ressources fiscales et naturelles et les capacités en matière d'entreprenariat, et s'engager dans des interactions au plan de la production. Il a souligné la nécessité d'élaborer des politiques volontaristes visant à promouvoir la valorisation des ressources minières et à forger des synergies / liens entre le secteur minier et les autres secteurs de l'économie. Le Secrétaire général a demandé aux États membres d'affecter un certain pourcentage de la rente sur les minerais au développement durable des pays et du continent dans son ensemble. Compte tenu du caractère non renouvelable des ressources minières, il les a exhortés à accorder la priorité aux stratégies susceptibles de créer des emplois et des moyens de subsistance durables pour leurs populations.

6. Le Secrétaire général a indiqué que l'Afrique doit promouvoir la transparence et la responsabilité, et qu'elle doit réduire l'impact des pratiques illicites et de la manipulation au sein du secteur des produits ou des industries extractives, y compris les prix de transfert, l'évasion fiscale, la criminalité et autres activités illicites. Il a plaidé en faveur de la mise en place de mécanismes nationaux, régionaux et continentaux d'échange d'informations sur les ressources, lesquels permettraient d'accéder à des données fiables sur l'exploitation des minerais, ainsi qu'il est clairement stipulé dans la Vision minière de l'Afrique (VMA). Pour terminer, le Secrétaire général a affirmé que le PNUD reste totalement engagé à travailler et à collaborer avec les États membres et le continent quant aux efforts qu'ils déploient pour promouvoir le développement durable, la réduction de la pauvreté, et dans le cadre de l'appui requis pour la réalisation de la Renaissance africaine.

- **Allocution du directeur du Bureau régional du PNUD pour l'Afrique**

7. Dans son allocution prononcée au nom du directeur du Bureau régional du PNUD pour l'Afrique, M. Abdoulaye Mar Dieye, la Coordinatrice résidente des Nations Unies et Représentante du PNUD au Mozambique, Mme Jennifer Topping, a commencé par remercier le gouvernement et le peuple mozambicains pour le leadership dont ils ont fait preuve dans l'organisation de cet évènement. Après avoir rappelé les opportunités et les difficultés majeures liées aux industries extractives en termes de développement humain et de développement durable, Mme Topping a déclaré que dans le cadre des partenariats que nouent les Nations Unies en Afrique,

le recours aux industries extractives dans la promotion du développement humain est devenu une priorité essentielle. Elle a ensuite présenté brièvement l'approche holistique appliquée par les Nations Unies au sein de ce secteur, laquelle intègre des problématiques telles que la santé et les impacts sociaux, la dimension genre et les droits humains, ainsi que les aspects économiques et environnementaux qui doivent être pris en compte dans le développement des industries extractives. Ensuite, elle a brièvement expliqué la nature du soutien actuel que les Nations Unies, notamment le PNUD, accordent à ce secteur aux niveaux régional et national, et fait état de la nécessité de forger de fortes synergies avec divers partenaires, à savoir la BAD, la CEA, la Commission de l'UA, les autorités compétentes régionales et nationales, les partenaires au développement, les organisations de la société civile et le secteur privé.

8. Elle a également fait état du lancement récent par le PNUD d'un programme sur l'exploitation des industries extractives, lequel est dédié au développement humain en Afrique subsaharienne et vise à répondre aux besoins de renforcement des capacités dans le domaine des politiques, de la gouvernance, de la responsabilité et des questions liées à la transparence au sein du secteur des industries extractives. De manière spécifique, ce projet assurera la facilitation de la mise en œuvre de la Vision minière de l'Afrique adoptée par l'Union africaine, y compris la mise en place du Centre africain de développement minier (CADM). Il disposera également d'un mécanisme de réaction rapide et d'un Fonds ayant pour vocation de fournir un appui catalytique et de venir en complément aux efforts nationaux visant à renforcer les liens entre le développement humain et les industries extractives. En ce qui concerne particulièrement le CADM, Mme Topping a indiqué combien le PNUD est heureux et fier d'être associé à une entreprise aussi importante qui pourrait en partie façonner l'avenir de l'Afrique. Elle a finalement conclu son intervention en disant que le PNUD fournira, à titre consultatif, un appui technique et politique spécifique au gouvernement mozambicain dans l'élaboration de sa Vison minière nationale et de son Plan d'action.

- **Allocution du Représentant au Mozambique du Groupe de la Banque africaine de développement**

9. Dr Joseph Ribeiro, le Représentant résident de la Banque africaine de développement au Mozambique, a informé les participants que les ressources naturelles constituent l'une des pièces maîtresses de la stratégie décennale récemment adoptée par la Banque. Cette stratégie retrace son approche quant à la réalisation d'une croissance inclusive, et vient en appui au processus de passage à une croissance verte en Afrique. Il a mis en exergue la capacité du secteur minier à servir de tremplin au développement du continent, tout en soulignant sa capacité potentielle à générer près de 30 milliards de dollars par an d'ici à 2030.

10. Il a cité un certain nombre d'initiatives mondiales qui, selon lui, doivent être exploitées, y compris, pour les entreprises extractives, les obligations en matière de déclaration obligatoire résultant des récentes législations adoptées par l'UE et les États-Unis, et les nouvelles normes instaurées par l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (EITI), etc. Il a ajouté qu'afin de pouvoir tirer parti de ces initiatives mondiales, les États membres devraient s'y positionner en interlocuteurs de poids et se doter d'une vision élaborée à l'interne telle que la VMA

dont se sont entièrement appropriés les pays africains, et qui bénéficie du soutien des institutions africaines.

11. Dr Ribeiro a réaffirmé l'engagement de la Banque, en tant que partenaire dans la mise en œuvre du Centre africain de développement minier, à fournir des conseils en temps réel afin d'améliorer la gestion de l'ensemble de la chaîne de valeur des ressources naturelles. Il a ajouté que cette démarche transparaît dans la décision prise par Dr Ronald Kaberuka de mettre en place au sein de la Banque un Centre africain des ressources naturelles qui aura pour vocation de fournir, de manière coordonnée, une assistance technique aux États membres et des services consultatifs aux CER, tout en leur assurant des services de formation et de sensibilisation et en leur faisant acquérir des connaissances sur la gestion des ressources naturelles. Dans la même veine, il a déclaré que des mécanismes hébergés par la Banque, tels que la Facilité africaine de soutien juridique, collaborent déjà avec le Centre africain de développement minier (CADM), en particulier sur le plan du renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour l'évaluation des cadres juridiques et les négociations de contrats et de concessions. Il a félicité le président sortant et salué le nouveau.

- **Allocution du Secrétaire exécutif de la CEA**

12. Dans ses remarques liminaires, Mme Fatima Denton a signalé que l'Afrique, qui abrite sept sur dix des économies mondiales à la croissance la plus rapide et fournit trois quarts de la production mondiale de platine ainsi que la moitié de la production mondiale de diamant et de chrome, poursuit son émergence. Elle dispose également d'énormes réserves d'autres minerais tels que le cuivre, le charbon, l'or et l'uranium, et plus de trente pays s'y affirment de plus en plus comme de grands producteurs de pétrole et de gaz. Fort de telles réserves de ressources minérales, le continent occupe maintenant une position stratégique et doit tirer parti de la demande croissante des produits minéraux pour générer des profits qui, à leur tour, pourraient contribuer à l'élimination de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie de ses populations.

13. Mme Denton a également indiqué que bien que dotée de vastes gisements minéraliers, l'Afrique reste confrontée au défi consistant à améliorer les structures de gouvernance qui accorderaient aux communautés minières les droits qu'ils se doivent d'exiger et d'attendre de l'exploitation des richesses minières. Grâce à la mise en œuvre de la Vision minière de l'Afrique (VMA), le continent pourrait accéder à une plus grande richesse qui profitera aux peuples africains, dynamisera les économies, impulsera les secteurs productifs tels que l'agriculture, et optimisera le potentiel de croissance industrielle et de développement. L'Afrique doit passer du statut d'exportateur net de matières premières à celui d'un continent qui adopte des chaînes de valeur ajoutée, utilisant ainsi les matières premières comme base d'une croissance industrielle en pleine expansion, ce qui se traduirait par la création d'emplois au profit de ses citoyens.

14. En outre, Mme Denton a signalé qu'il est impératif pour l'Afrique de tirer parti des partenariats déjà en place avec les communautés, et de leur fournir les compétences nécessaires au développement de nouvelles activités d'extraction

minière tant artisanales qu'à petite échelle. La notion de contenu local doit également être élargie au-delà des emplois pour inclure les droits.

15. Dans sa conclusion, Mme Denton a indiqué que les difficultés que rencontre le secteur minier et qui, entre autres, sont liées à l'évasion fiscale et aux prix de transfert, doivent être levées. Par conséquent, les pays africains sont exhortés à mettre en œuvre des systèmes métriques robustes capables d'assurer le suivi des progrès réalisés. À cet égard, l'on pourrait recourir au Mécanisme d'évaluation par les pairs (MAEP).

- **Allocution du Président sortant, le ministre des Mines de l'Éthiopie**

16. Dans son allocution, Dr Tolesa Shaga, ministre d'État de la République fédérale démocratique d'Éthiopie en charge des Mines, a exprimé sa gratitude aux membres du Bureau de la deuxième Conférence des ministres et aux hauts fonctionnaires en charge du Développement minier, ainsi qu'aux partenaires engagés dans la mise en œuvre pour le soutien accordé, au cours de son mandat de président du Bureau, à la réalisation des objectifs de la Vision minière de l'Afrique (VMA). Il a rappelé l'adoption de la VMA par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine lors de leur conférence qui s'est tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) en 2009, et ce, afin de répondre aux défis auxquels se trouve confrontée l'Afrique au sein du secteur minier.

17. Le ministre d'État en charge des Mines a informé les participants que dans le cadre du processus de mise en œuvre de la VMA, la deuxième Conférence de l'UA des ministres en charge du Développement minier tenue à Addis-Abeba en 2011 a ensuite approuvé le Plan d'action et, à cette fin, a également approuvé la proposition visant à établir un Centre africain de développement minier (CADM) qui sera chargé de promouvoir et de coordonner la mise en œuvre de la VMA en fournissant un appui technique et politique aux africains afin de leur permettre de tirer parti des avantages découlant de leurs richesses minières.

18. Le ministre a conclu en soulignant que la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et la Banque africaine de développement (BAD), a élaboré un plan d'activités pour le Centre afin d'appuyer et de coordonner les activités de la mise en œuvre de la Vision. Il a souhaité plein succès au Bureau entrant et assuré ses membres de son soutien.

- **Déclaration de la Commissaire de la Commission de l'UA en charge du Département du Commerce et de l'Industrie**

19. S.E. Mme Fatima Haram ACYL, la Commissaire de l'UA en charge du Département du Commerce et de l'Industrie, a commencé son allocution en transmettant aux participants les compliments de S.E. Dr Nkosazana Dlamini Zuma, Présidente de la Commission de l'UA, et en exprimant sa satisfaction quant à la tenue de la Conférence des ministres de l'UA en charge du Développement minier, la troisième du genre depuis 2008. Elle a remercié le gouvernement et le peuple du Mozambique pour avoir bien voulu accueillir cette conférence. Se référant au thème

de la Conférence : «*Tirer pleinement parti de la Vision minière de l'Afrique dans le cadre de la Renaissance africaine: Vers une appropriation plus large* », elle a mis en exergue son alignement sur celui du cinquantième Anniversaire de l'OUA / UA qui était axé sur le Panafricanisme et la Renaissance africaine. Elle a poursuivi en disant que l'engagement pris par les chefs d'État et de gouvernement de l'UA quant à la nécessité de nous approprier nos richesses naturelles et nos ressources, de les exploiter et de les utiliser en créant de la valeur ajoutée comme base de l'industrialisation, devrait sous-tendre les travaux de cette troisième conférence. C'est dans cette optique que la Vision minière de l'Afrique et son Plan d'action ont été adoptés et entérinés par les Sommets de l'UA de janvier 2009 et 2012 en tant que cadre continental d'exploitation des ressources minières africaines. Pour l'heure, c'est la mise en œuvre effective de ce cadre qui revêt un caractère urgent, d'où la recommandation faite de créer le Centre africain de développement minier (CDMA) et d'élaborer son plan d'activités.

20. Elle a poursuivi son intervention en rappelant que les réserves de pétrole, d'or et de chrome dont recèle l'Afrique, ainsi que les découvertes de matières premières en cours à travers le continent, sont susceptibles d'en faire un cadre d'enjeux au double plan énergétique et géopolitique. Cependant, il demeure que les populations africaines ne profitent pas encore des avantages qu'elles sont en droit d'attendre de cette situation favorable, en ce sens qu'elles n'ont connu aucune amélioration sensible de leurs conditions de vie sur le plan sanitaire, de l'éducation, de la nutrition et de l'emploi. En dépit du caractère explosif que revêt l'aggravation de cette situation et qu'elle n'a pas manqué de souligner, elle a relevé des aspects positifs, notamment le fait que les gouvernements sont en train de tirer des leçons de leurs expériences mutuelles, de mettre en place des entreprises minières publiques, d'établir des coentreprises avec des sociétés privées et de publier en ligne des informations sur les passations de marchés, toutes choses qui sont de nature à renforcer la transparence et à endiguer la corruption à tous les niveaux. Citant Koffi Anan dans « *Equity in extractives* » où il dit que l'Afrique perd deux fois plus du fait des flux financiers illicites qu'elle ne reçoit d'aide internationale, elle a noté avec satisfaction que deux priorités sur les trois de la présidence du G8 portent sur le respect des obligations fiscales et sur la transparence. Elle a également exprimé sa gratitude aux Communautés économiques régionales, à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, à la Banque africaine de développement, ainsi qu'à tous les partenaires et parties prenantes qui apportent leur appui à l'Union africaine dans les efforts qu'elle déploie pour faire avancer le programme d'action sur les ressources minières et le projet du CADM.

21. En conclusion, elle a souligné que la réussite de l'Afrique s'appréciera en fonction de l'approche qu'elle adoptera pour traduire ses richesses en avantages significatifs au profit de ses citoyens, tout en faisant montre de leadership, de transparence et de responsabilité. Elle a ajouté qu'il est grand temps de mettre à profit les recettes générées par les ressources minières pour améliorer considérablement le bien-être des populations africaines, et a émis le souhait que la présente conférence puisse constituer pour tous les décideurs un puissant appel qui leur est lancé quant à l'impératif d'élaborer des politiques efficaces et équitables, et de prendre des décisions judicieuses dont se souviendront les générations présentes et futures.

Point 2: Élection du Bureau

22. Le bureau recommandé et entériné se compose comme suit:

Présidence :	**Mozambique (Région de l'Afrique australe)**
1ère Vice-présidence :	**Tchad (Région de l'Afrique centrale)**
2e Vice-présidence:	**Ghana (Région de l'Afrique de l'Ouest)**
3e Vice-présidence:	**Algérie (Région de l'Afrique du Nord)**
Rapporteur :	**Éthiopie (Région de l'Afrique de l'Est).**

Point 3: Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

23. L'ordre du jour et le programme de travail, qui sont joints en Annexe 2, ont été examinés et adoptés tels que proposés par la Commission.

Point 4: Table ronde sur le thème de la Conférence

24. Ce point a été discuté dans le cadre d'une table ronde animée par S.E. Mme Esperança Bias, ministre en charge des Mines du Mozambique. Le groupe qui a animé cette table ronde avait en son sein : S.E.M. Sindiso Ndema Ngwenya, Secrétaire général du COMESA, Dr Ibrahim, directeur général de l'APCN, le représentant du CIDA, S.E.M. Boubacar G. Diall, Ambassadeur du Mali en Éthiopie, S.E.M. Benjamin Aryee, Administrateur général de la Commission sur les mines représentant le ministre en charge des Mines du Ghana, S.E. Mme Susan Shabangu, ministre sud-africaine en charge des Mines, et S.E. Mme Fatima Haram Acyl, Commissaire du département de la Commission de l'UA en charge du Commerce et de l'Industrie.

25. Les membres du groupe spécial ont mis l'accent sur un certain nombre de questions:

a) Ils ont indiqué que bien qu'elles revêtent un caractère essentiel dans la réalisation de la VMA, la valorisation et la création de la valeur ajoutée en elles-mêmes n'apporteront pas de solution aux problèmes liés à la transformation structurelle des économies africaines. En revanche, l'inverse est vrai, en ce sens que la transformation structurelle sera de nature à renforcer la valorisation et la création de la valeur ajoutée.

b) La mise en œuvre de la VMA doit être régionalisée en assignant des rôles spécifiques aux CER, par exemple le renforcement des capacités ou les questions de développement.

c) Un déficit en capacités techniques de négociation des contrats est ressenti à divers niveaux, d'où la nécessité de mettre en place une équipe technique au niveau régional, laquelle aura pour vocation de fournir une assistance en la matière, sans que cela n'affecte les politiques nationales susceptibles d'avoir une incidence sur les contrats miniers.

d) Il est nécessaire de disposer d'une bibliothèque ou d'un centre de cartographie géographique au niveau continental ou régional, et qui fera fonction de banque de données sur l'information et les spécialistes du domaine en vue de renforcer l'appropriation, car confier cette activité à des étrangers aurait un impact réducteur sur le processus.

e) Une équipe continentale ou régionale d'assistance en taxation peut être mise en place en vue de fournir des conseils aux gouvernements sur les impacts des cadres de politique fiscale en matière de valorisation des ressources minérales africaines.

f) La question du contenu local ne pourrait être résolue qu'en élaborant des politiques volontaristes nécessitant la participation des communautés locales aux industries minières et à l'économie toute entière.

g) Au Mali, les mines contribuent pour 7 pour cent au PIB et pour 70 pour cent aux recettes d'exportation (200 milliards de francs CFA). Pour maximiser l'appropriation et la valorisation, le gouvernement a lancé un programme au niveau duquel les sociétés minières, en partenariat avec les pouvoirs publics, se sont engagées à investir dans les infrastructures et à contribuer à leur développement sous forme, par exemple, de l'amélioration des routes et des infrastructures sanitaires et de la protection de l'environnement.

h) Des leçons de meilleures pratiques en matière d'appropriation peuvent également être tirées de l'expérience de l'Angola qui a mis en place un cadre juridique et politique général à cette fin. Le Ghana et l'Afrique du Sud offrent également des pratiques optimales en Afrique. Il est par conséquent utile de tirer parti de ces pratiques pour assurer la réalisation des buts et objectifs de la Vision minière de l'Afrique.

i) L'appropriation de la VMA doit commencer par la responsabilisation des pays et s'opérer dans un contexte où le concept de développement des ressources minières est ancré dans les cadres politiques et juridiques des pays et autres stratégies nationales de planification et de budgétisation.

j) L'appropriation peut être également obtenue au moyen de programmes spécifiques équitables qui traitent de questions telles que la participation communautaire, l'approvisionnement au niveau local, le réinvestissement, la santé ainsi que la sécurité dans le milieu professionnel.

k) La participation des communautés en tant qu'acteur clé dans l'élaboration des politiques de gestion des ressources minières et de l'investissement.

l) Le caractère primordial du rôle que doivent jouer les institutions de recherche.

m) Les pratiques des pays ayant une longue expérience en matière de création de la valeur ajoutée sur le continent permettraient de tirer parti des avantages liés à l'exploitation des ressources minières.

n) La nécessité de développer des compétences locales afin de réduire la dépendance en la matière, de créer des emplois, et de faire participer les populations locales aux chaînes de valeur des industries extractives à des niveaux plus élevés afin d'obtenir des avantages plus substantiels.

o) L'établissement de liens clairs entre l'exploitation minière et le développement est la seule manière susceptible d'assurer la valorisation, ce qui exigerait un leadership clair et engagé ainsi que de la volonté politique.

p) L'élaboration de normes minières en vue d'assurer une exploitation minière responsable permettrait de renforcer l'appropriation et de garantir la responsabilité des entreprises.

q) La création de la valeur ajoutée soutenue par une industrialisation axée sur les produits pourrait se traduire par la création d'emplois en faveur des jeunes africains.

r) Il y a lieu d'impliquer également les communautés de la diaspora en tant qu'acteurs clés de la mise en œuvre des initiatives en matière d'exploitation minière.

26. Au cours des discussions qui ont suivi, les aspects suivants ont été mis en exergue :

a) La valorisation fait appel à des éléments d'ordre politique et économique, l'aspect politique ayant trait à la gouvernance et à la transparence, et l'aspect économique aux aspects tels que les besoins financiers, humains et technologiques.

b) Il s'impose d'améliorer les stratégies de gouvernance dans le domaine de l'exploitation des ressources minières en mettant en adéquation les taux de rentabilité des investissements des multinationales avec l'imposition et les avantages liés à l'emploi afin de permettre aux économies locales de tirer pleinement parti des avantages découlant de l'exploitation des ressources minières. Dans le contexte actuel, il n'existe aucune commune mesure entre les profits rapatriés par les investisseurs internationaux et les avantages dont bénéficient les collectivités locales.

c) La création de la valeur ajoutée sur les minerais africains constitue la clé de voûte d'une croissance inclusive grâce à la création d'emplois spécialisés et semi-spécialisés, avec comme résultante l'élargissement de la classe moyenne, ce qui, à son tour, favorise la croissance économique globale grâce à l'appui accordé aux PME et PMI.

d) L'évasion fiscale, les prix de transfert et l'abus de mesures incitatives fiscales constituent les principaux obstacles à l'optimisation des avantages découlant de l'exploitation des ressources minières, ce qui entrave la valorisation et l'industrialisation.

e) Afin de renforcer les processus de valorisation et d'appropriation au Mozambique, le gouvernement a adopté des politiques qui prévoient comme préalables à l'octroi des licences la détention par des mozambicains d'une part de 5 à 20% du capital des entreprises minières, ainsi que l'existence d'un plan stratégique de renforcement des capacités des nationaux opérant au sein des industries extractives.

f) Les participants ont toutefois eu à craindre que la mise en œuvre de la VMA ne soit confiée à des opérateurs extérieurs, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur sa réalisation et celle des VMN, et se traduire par un échec.

27. La Conférence a formulé les recommandations suivantes:

a) L'impératif pour la COMMISSION DE L'UA, le cas échéant, de collaborer avec les CER à la mise en place, dans le cadre du projet du CADM, de l'équipe qui aura pour vocation de conseiller les gouvernements et d'assurer le renforcement de leurs capacités dans les domaines de la négociation de contrats, de l'imposition, de la cartographie géologique et de la création de centres de données, entre autres.

b) La mise en place d'un forum continental pour le partage des meilleures pratiques et expériences en matière d'exploitation et de gestion des ressources minières en tenant compte des cas de réussite et des champions.

c) La nécessité pour la COMMISSION DE L'UA d'élaborer une feuille de route et un calendrier clairs de mise en œuvre de la VMA pour assurer le suivi et l'évaluation de la réussite de la Vision dans l'atteinte des objectifs visés.

d) L'impératif pour les États membres et les CER d'élaborer des stratégies visant à obtenir la participation, la coopération et la coordination multipartites dans la mise en œuvre de la VMA.

Point 5: Examen du rapport de la réunion des hauts fonctionnaires

28. Le rapport des hauts fonctionnaires a été présenté par le Président de leur réunion. Ce dernier a axé son exposé sur les discussions et les recommandations dont il est fait état dans le document.

29. La Conférence a pris note du rapport et formulé les recommandations suivantes par rapport à chaque point de l'ordre du jour :

Discussion autour du thème: « *Tirer pleinement parti de la Vision minière de l'Afrique (VMA) dans le cadre de la Renaissance africaine : Vers une appropriation plus large* »

i. La Conférence a invité les États membres à envisager l'alignement de leurs VMN sur la VMA tout en tenant compte des cadres nationaux et régionaux de politique.

ii. Il est essentiel que les États membres adoptent des processus participatifs aux niveaux national et régional, lesquels regrouperaient les parties prenantes, permettant ainsi d'assurer l'appropriation au cours de la mise en œuvre de la VMA.

iii. Les États membres devraient, le cas échéant, établir des mécanismes visant à assurer la cohérence et la coordination des politiques entre les ministères concernés.

Table ronde sur la gouvernance des ressources minières

Présentations sur la gouvernance des ressources minérales et la participation communautaire : expériences nationales du Mozambique et du Mali

i. La Commission de l'UA devrait organiser des ateliers d'apprentissage par les pairs aux niveaux national et régional afin de renforcer les connaissances en matière de gestion des ressources minières, y compris en ce qui concerne l'exploitation minière artisanale et à petite échelle.

ii. La Commission de l'UA devrait organiser des ateliers sur l'élaboration des outils opérationnels requis pour faciliter l'harmonisation des politiques minières nationales et des cadres juridiques avec la VMA. L'utilisation de ces outils au niveau national sera facultative.

Présentation sur le recours au potentiel du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) en matière de gouvernance des ressources minières

i. La COMMISSION DE L'UA devrait entreprendre une étude détaillée qui identifierait clairement les indicateurs de performance clés en matière de recours au MAEP par le secteur des industries extractives.

ii. La COMMISSION DE L'UA devrait mener des consultations aux plans régional et national sur le recours au MAEP en matière de gestion des ressources minières en Afrique.

Discussion sur la mise en œuvre de la VMA aux plans national et régional: cas des Visions minières nationales (VMN) et des CER

i. La COMMISSION DE L'UA doit convoquer des réunions conjointes regroupant les ministres du Commerce, de l'Industrie et ceux du Développement minier afin de bâtir un partenariat en matière

d'exploitation des ressources minières, et veiller à intégrer la VMA dans les plans et stratégies de développement aux niveaux national et régional;

ii. La COMMISSION DE L'UA doit inclure un point sur la VMA dans l'ordre du jour de la septième Conférence conjointe Union africaine - CEA des ministres des Finances, de l'Économie et du Plan prévue en avril 2014 à Abuja autour du thème : «*L'industrialisation au service du développement inclusif* ».

Examen du plan d'activités du Centre africain de développement minier (CADM)

Les ministres ont pris note du plan d'activités du CADM et demandé à la Commission de l'Union africaine de prendre en compte les aspects spécifiques ci-après :

a) mettre en place de mécanismes de financement en vue d'assurer la durabilité du Centre ;

b) approfondir les activités du CADM dans le domaine des interdépendances, de la diversification, de la création de la valeur ajoutée et de la transformation structurelle ;

c) définir clairement la structure hiérarchique du CDMA, en conformité avec les processus des organes politiques de l'UA ;

d) définir clairement les rôles des États membres et du CADM au sein du projet ;

e) Les États membres devraient assurer le financement du CADM afin de renforcer leur participation à ses activités et de s'approprier le processus et ses résultats.

Durabilité et rôle participatif du CADM

i. La prochaine réunion du Bureau devrait examiner le rapport soumis par la COMMISSION DE L'UA afin de décider des modalités d'hébergement du CADM. Dans ses considérations, le Bureau devra tenir compte, d'une part, de l'offre faite par le Mozambique et d'autres pays d'accueillir le Centre et, d'autre part, des politiques pertinentes de l'UA en matière de modalités d'hébergement ;

ii. Entre-temps, le CADM sera hébergé auprès de la CEA ;

iii. Les États membres devraient fournir, sur une base périodique, des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la VMA ;

iv. La COMMISSION DE L'UA devrait commander une étude approfondie sur les scénarios alternatifs quant à la forme définitive à donner au

CADM, laquelle sera soumise examen et adoption à la quatrième Conférence des ministres en charge du Développement minier.

Point 6: Examen et adoption de la Déclaration ministérielle

30. Le projet de Déclaration ministérielle, joint en Annexe 3, a été examiné et adopté avec amendements.

Point 7: Point sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine

31. Un représentant de la Commission de l'UA a fait aux participants le point sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Les ministres ont pris note de l'exposé et formulé les recommandations ci-après :

(i) évaluer l'Agenda 2063 et l'actualiser au bout de dix ans;

(ii) intégrer l'Agenda 2063 dans les programmes scolaires / universitaires.

Point 8: Questions diverses

32. Aucune autre question n'a été soulevée sous ce point de l'ordre du jour.

Point 9: Examen et adoption du rapport de la quatrième Conférence des ministres de l'UA en charge du Développement minier

33. La Zambie et le Zimbabwe ont proposé d'accueillir conjointement, à Livingstone / Victoria Falls, à une date qui sera déterminée à l'issue de consultations, la première session extraordinaire de la Conférence des ministres en charge du Développement minier.

Point 10: Examen et adoption du rapport de la Conférence ministérielle

34. Les ministres ont examiné leur rapport qu'ils ont adopté avec amendements.

35. Par la suite, le représentant de la République arabe sahraouie démocratique a attiré l'attention de la Conférence sur les pratiques illégales du Royaume du Maroc, lesquelles contribuent à l'épuisement des richesses naturelles de son pays. À cet égard, il a sollicité de la part de l'ensemble des États membres de l'UA leur soutien à la RASD ainsi que la défense de ses droits en vue de mettre un terme à ces activités.

Point 11: Motion de remerciements

36. La motion de remerciements a été proposée par **S.E.Mme Mashwana JANULILE,** ministre en charge des Ressources nationales du Swaziland qui, dans son allocution, a remercié le gouvernement et le peuple du Mozambique pour avoir accueilli cette conférence et pour l'accueil chaleureux qui a été réservé à l'ensemble des délégués depuis leur arrivée à Maputo. Elle a mis l'accent sur l'évolution spectaculaire constatée à Maputo et rendu hommage au ministère des Mines du Mozambique pour la logistique qui a été mise à disposition.

Point 12: Clôture de la Conférence

37. Placée sous la Présidence de **S.E.M.** Alberto Clementino Antonio VAQUINA, Premier ministre de la République du Mozambique, la session de clôture a été ponctuée par les allocutions suivantes :

38. Dans son allocution finale, **S.E. Mme Fatima HARAM ACYL**, Commissaire en charge du Commerce et de l'Industrie de la COMMISSION DE L'UA, a exprimé sa profonde satisfaction quant à la qualité des débats lors de la réunion des Hauts fonctionnaires et de la session ministérielle. Elle a ensuite insisté sur l'importance de la gestion prudente des ressources minières dans la consolidation de la croissance économique, et ce, dans une perspective inclusive et durable. Dans ce cadre, le lancement du Centre africain de développement minier (CADM) intervenu à Maputo le 16 décembre 2013 constitue une étape importante dans ce processus d'opérationnalisation de la VMA. Pour terminer, elle a remercié le peuple et les autorités du Mozambique pour l'hospitalité et le niveau de préparation de la conférence, toutes choses qui dénotent un engagement résolu du pays en faveur de la Renaissance Africaine.

39. Dans son propos, **Dr. Esperança BIAS**, ministre des Ressources Minières du Mozambique, a tenu à remercier ses collègues ministres pour avoir fait le déplacement de Maputo afin de prendre part aux travaux de la session ministérielle en vue d'une large appropriation de la VMA.

40. Dans son discours de clôture, le Premier ministre de la République du Mozambique, **S.E.M.** Alberto Clementino Antonio VAQUINA, a remercié les participants aux travaux des différentes sessions pour les délibérations très riches qui ont eu lieu en vue d'une appropriation plus large de la VMA. Il a ensuite insisté sur l'échange d'expériences qui a permis la formulation de recommandations opérationnelles visant à stimuler la croissance économique et la création d'emplois décents et mieux rémunérés au profit des jeunes africains dans le domaine de la transformation des ressources minières.

41. Enfin, il a déclaré officiellement close la troisième Conférence de l'UA des ministres en charge du Développement minier.

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Fax: +251-1-517844

TI12146

CONFÉRENCE DES MINISTRES DU DÉVELOPPEMENT MINIER DE L'UNION AFRICAINE
TROISIÈME SESSION ORDINAIRE
13-17 DÉCEMBRE 2013
MAPUTO (MOZAMBIQUE)

AU/DTI/CAMRMRD-3/DECL/FINAL
ORIGINAL: ANGLAIS

PROJET DE DÉCLARATION DE MAPUTO SUR: « LA VISION MINIÈRE DE L'AFRIQUE DANS LE CADRE DE LA RENAISSANCE AFRICAINE : VERS UNE APPROPRIATION PLUS LARGE »

17 décembre 2013

PROJET DE DÉCLARATION DE MAPUTO SUR: « LA VISION MINIÈRE DE L'AFRIQUE DANS LE CADRE DE LA RENAISSANCE AFRICAINE : VERS UNE APPROPRIATION PLUS LARGE »

NOUS, Ministres du développement minier de l'Union africaine, réunis à la troisième session ordinaire de notre Conférence les 16 et 17 décembre 2013 à Maputo (Mozambique) ;

PROFONDÉMENT PRÉOCCUPÉS par le fait que les ressources minières abondantes de l'Afrique ne contribuent pas encore de manière égale et efficace à l'amélioration des conditions de vie de ses populations;

EXPRIMANT en outre notre grande préoccupation face à l'intensification de la concurrence et de la demande des ressources minérales brutes de l'Afrique et de l'imposition de conditionnalités commerciales, toutes choses qui sont susceptibles de réduire la marge de manœuvre du continent dans la poursuite au plan local de l'enrichissement, de la création de la valeur ajoutée et de l'industrialisation fondée sur les ressources ;

CONSCIENTS des énormes possibilités qu'offre l'exploitation judicieuse des ressources minérales pour impulser le progrès de l'Afrique vers la réalisation d'un développement socioéconomique diversifié et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine;

RAPPELANT l'engagement pris par nos chefs d'État et de gouvernement dans leur Déclaration solennelle à l'occasion du Cinquantième anniversaire de l'OUA / UA de nous approprier, d'utiliser et d'exploiter nos richesses naturelles et minières, en créant de la valeur ajoutée pour jeter les bases de l'industrialisation du continent ;

RAPPELANT ÉGALEMENT notre Décision AU/MIN/CAMRMRD/4 (I) prise lors de la première session ordinaire de la Conférence des ministres africains en charge du développement minier tenue du 13 au 17 octobre 2008, laquelle appelait les États membres de l'UA à œuvrer de concert pour s'assurer que les accords internationaux auxquels ils souscrivent sont de nature à renforcer plutôt qu'à entraver la marge de manœuvre de l'Afrique quant aux efforts qu'elle déploie en vue d'intégrer le développement des ressources minérales dans ses économies;

PRENANT NOTE d'un plan d'action élaboré en février 2009 selon les directives de la quatorzième session ordinaire du Conseil exécutif, de son approbation par la Décision EX.CL/Dec.714 (XXI) de juillet 2012, et qui demandait également la création d'un Centre africain de développement minier;

CONVAINCUS que le moment est venu pour la Renaissance de l'Afrique, la réappropriation par le continent de ses ressources naturelles et pour la mise en œuvre de la Vision minière de l'Afrique par la pratique d'une gestion efficace et prudente et d'une bonne gouvernance en vue de maximiser les bénéfices tirés de l'exploitation des ressources minières au profit des générations présentes et futures tout en limitant les impacts environnementaux et macroéconomiques négatifs;

RECONNAISSANT que la mise en œuvre de la Vision minière de l'Afrique relève de la responsabilité commune des acteurs étatiques et non étatiques, y compris les pouvoirs publics, le secteur privé, les syndicats, entre autres parties prenantes;

DÉTERMINÉS à saisir les occasions offertes par les niveaux historiquement élevés et la concurrence accrue pour accéder aux ressources minérales africaines en vue de changer le paradigme de développement du continent et de passer de la simple dépendance par rapport à l'extraction et à l'exportation des matières premières minières à une trajectoire de croissance davantage transformative;

Sommes convenus de ce qui suit:

1. ***NOUS ENGAGEONS*** à mettre en œuvre l'engagement pris par nos chefs d'État et de gouvernement dans leur Déclaration solennelle en ce qui concerne le développement des ressources minières;

2. ***RÉAFFIRMONS*** notre engagement à mettre en œuvre, de manière efficace le Plan d'action et la Vision minière de l'Afrique afin d'atteindre les objectifs du Plan d'action accéléré pour le développement de l'Afrique (AIDA) ainsi que l'Agenda 2063 de l'Union africaine pour la transformation de la vie des populations africaines et l'intégration du continent dans l'économie mondiale;

3. ***EXHORTONS*** les États membres de l'UA à intégrer et à s'approprier la Vision minière de l'Afrique à travers des processus participatifs transparents et ouverts;

4. ***INVITONS*** les États membres de l'UA à promouvoir l'apprentissage par les pairs ***et*** l'échange d'expériences sur la gestion des ressources minérales tout en limitant les impacts environnementaux et macroéconomiques négatifs, et ***CHARGEONS*** la Commission de l'UA de faciliter ces forums;

5. ***INVITONS*** également les États membres de l'UA, sous la coordination des ministères en charge du développement minier, à mettre en place des cadres institutionnels inclusifs appropriés comprenant d'autres ministères et intervenants concernés afin de veiller à l'optimisation de la gestion des ressources minérales pour un développement à large assise;

6. ***INVITONS*** en outre les États membres de l'UA et les Communautés économiques ***régionales*** à utiliser pleinement l'appui stratégique et technique du Centre africain de développement minier (CADM) pour la transformation de l'exploitation minière en Afrique ;

7. ***PRENONS NOTE*** du Plan d'activités du Centre africain de développement ***minier*** (CADM) tel que modifié ;

8. ***DEMANDONS INSTAMMENT*** à la Commission de l'UA d'élaborer un mécanisme de ***financement*** pour permettre aux États membres d'apporter des appuis financiers par divers moyens afin d'assurer son appropriation et sa durabilité;

9. ***APPROUVONS*** la création dans un an du CADM en tant que projet visant à accélérer la mise en œuvre de la Vision minière de l'Afrique (VMA);

10. Après avoir pris connaissance et pris note du Plan d'activités du CDMA, ***CHARGEONS*** le Bureau d'examiner le Projet d'accord d'hébergement du CDMA lors de sa prochaine réunion;

11. ***INVITONS*** la Commission de l'UA à poursuivre l'élaboration de propositions pour l'institutionnalisation du CDMA dans un an;

12. ***DEMANDONS*** une étude détaillée sur des scénarios alternatifs sur la forme ***définitive*** du CDMA, et ce, pour examen et adoption par la première session extraordinaire de la Conférence des ministres du développement minier de l'UA;

13. ***DEMANDONS*** également à la Commission de l'UA, en collaboration avec les CER, l'Agence du NEPAD, la CEA, le PNUD, la BAD et toutes les parties prenantes africaines d'aider, avec l'appui du CDMA et des partenaires au développement, les États membres de l'UA dans la mise en œuvre rapide du Plan d'action pour atteindre les objectifs de la VMA.

Maputo, le 17 décembre 2013

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Council of Ministers & Executive Council Collection

2014

Report of the 3rd ordinary session of the AU conference of Ministers responsible for mineral resources development, Maputo, Mozambique, 13 – 17 December 2013

African Union

African Union

http://archives.au.int/handle/123456789/4215

Downloaded from African Union Common Repository